



**COMMUNE DE FOUNEX**  
*Municipalité*

***Au Conseil communal de Founex***

**Préavis N° 044/2021-2026**

**Demande de crédit d'un montant de  
CHF 629'000.00 pour la réfection  
de la chaussée allant de la  
Route des Soufflettes à la Grand'Rue**

Responsabilité du dossier :

***Travaux publics***

***Mme Emmanuelle Moser-Lehr - Municipale***

Founex, le 9 janvier 2025

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction et emprise des travaux</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Etat existant</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Travaux projetés</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Démarches administratives / demandes d'autorisations</b>	<b>5</b>
<b>5.</b>	<b>Budget des travaux</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction et emprise des travaux

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintien de la valeur des routes communales, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection du tronçon de route (Grand'Rue) situé entre le carrefour avec la Route de Céligny et le carrefour entre le Chemin des Soufflettes et le Chemin des Verney.



*Vue aérienne du tronçon concerné par le projet*

Le tronçon concerné a une longueur approximative de 300 mètres pour une surface d'environ 2'800m<sup>2</sup>.

Les trois passages pour piétons situés dans l'emprise des réfections ont été intégrés au projet. Dans un souci d'optimisation.

Pour rappel, le Chemin des Soufflettes a déjà fait l'objet d'une réfection entre la Route Suisse et le carrefour avec le Chemin des Verney. Ces travaux se font donc dans la continuité de ce qui a déjà été effectué.

## 2. Etat existant

Actuellement, ce tronçon de route présente de fortes dégradations du revêtement bitumineux et l'évacuation des eaux de ruissellement n'est pas optimale.

Les carottages réalisés permettent de confirmer que les revêtements bitumineux existants ne présentent pas de taux d'HAP (Hydrocarbure Aromatique polycyclique) hors norme. En revanche, les épaisseurs actuelles sont comprises entre 8 et 11,5 centimètres ce qui est insuffisant par rapport aux charges de trafic actuelles.

Les 3 passages piétons évalués dans le cadre de ce projet présentent un déficit du point de vue de l'éclairage. Ils sont situés à la Grand'Rue, au Chemin du Lac, à la Route des Soufflettes.

La visibilité au croisement de la route des Soufflettes et du chemin du Lac est actuellement suffisante selon les normes raison pour laquelle notre demande pour poser un miroir avait été refusée par la DGMR.

De manière plus générale, l'éclairage public de ce tronçon de route doit être réorganisé et optimisé.

Dans le cadre de cette étude, l'ensemble des gestionnaires de Services (Swisscom, Romande Energie et SITSE) ont été approchés afin de leur proposer, si nécessaire, de procéder à des travaux sur les réseaux dont ils sont responsables.

### 3. Travaux projetés

Compte tenu de ce qui précède il a été décidé de procéder aux travaux suivants :

- Reprise de l'ensemble du revêtement bitumineux et mise en place d'un revêtement conforme aux charges de trafic actuelles. A savoir :
  - 10 centimètres ACT22H pour la couche de base.
  - Environ 4 centimètres d'AC MR8 VD avec propriétés phono absorbantes.
- Reprise de l'encaissement existant en fonction de l'état et de la capacité portante de l'existant.
- Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales avec le remplacement des grilles existantes (rondes) par des avaloirs avec dépotoirs intégrés aux bordures.
- Modification du parking existant afin d'améliorer la sécurité du passage piéton provenant du Chemin des Peudex avec la création d'une zone d'attente et l'abaissement des bordures existantes.
- Le carrefour de la route des Soufflettes et du chemin du Lac sera modifié en reprenant la jonction des deux chemins afin d'augmenter la visibilité et donc la sécurité.
- Mise aux normes de l'ensemble de l'éclairage public et particulièrement, au droit des 3 passages piétons dans le but de les sécuriser :
  - Création de 2 candélabres sur la Route des Soufflettes, avec un tube en attente au Chemin des Verney.
  - Création d'un candélabre sur le Chemin du Lac pour la mise aux normes du passage piéton.
  - Création d'un candélabre sur la Grand'Rue, devant le chemin piéton, avec 2 tubes en attente en amont.
  - Installation d'un tube en traversée dans la partie haute de la Grand'Rue.
- Remise à neuf des bordures et du revêtement bitumineux des trottoirs (partiellement pris en charge par les Services effectuant des travaux).
- Travaux pris en charge par les gestionnaires de réseaux (hors préavis) :
  - SITSE = Réfection (gainage et/ou reconstruction) de la canalisation destinée à l'évacuation des eaux claires.
  - SITSE = Remplacement et mise à niveau des capes de vannes (ESP).
  - Swisscom = Création d'une chambre de tirage et améliorations ponctuelles sur les protections de tubes.

#### 4. Démarches administratives / demandes d'autorisations

- Les travaux routiers sont considérés comme de l'entretien, raison pour laquelle ils ne nécessitent pas de demande d'autorisation particulière. En revanche, il conviendra d'informer la DGMR du planning d'exécution.
- La modification du parking existant et de l'aménagement du passage pour piéton ont fait l'objet d'une consultation avec le Voyer qui a confirmé qu'une mise à l'enquête publique de type CAMAC était suffisante pour obtenir l'autorisation de construire.
- Compte tenu de la proximité des voies CFF, une procédure d'autorisation (18M) sera effectuée auprès de leurs Services.

#### 5. Budget des travaux

Les travaux de génie-civil projetés (y compris ceux des Services) ont été mis en soumission selon la procédure ouverte, ce qui est conforme à la Loi sur les Marchés Publics.

Les travaux non compris dans la soumission de génie-civil ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Description	Coût
Travaux de génie-civil (travaux routiers).	CHF 455'000.00
Eclairage public pour mise aux normes passages piétons.	CHF 23'005.00
Réalisation de tests HAP (pollution des revêtements bitumineux) en phase d'étude.	CHF 2'100.00
Marquage et signalisation verticale (provisoire et définitif).	CHF 5'500.00
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des banquettes et des plantations.	CHF 6'000.00
Honoraires pour prestations géométriques (enquête publique pour parking, mise à jour du foncier après travaux, cadastration du Domaine Public).	CHF 5'500.00
Honoraires d'ingénieur pour établissement du projet (phase d'étude).	CHF 6'750.00
Honoraires d'ingénieur pour l'organisation et le suivi des travaux (phase d'exécution).	CHF 25'000.00
Divers imprévus (environ 10%).	CHF 52'900.00
<b>Total des travaux HT</b>	<b>CHF 581'755.00</b>
TVA 8.1 %	CHF 47'122.16
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>CHF 628'877.16</b>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF 629'000.00</b>

#### Remarque :

Les honoraires d'ingénieur comprennent toutes les prestations nécessaires à l'établissement des plans d'exécution, au suivi des travaux et toutes les prestations géométriques nécessaires à la réalisation du chantier.

#### Amortissement :

Conformément à l'article 17 du RCom qui prévoit l'application anticipée des durées d'amortissement du modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2, l'amortissement ne doit plus se trouver dans les conclusions. Selon ce dernier, l'amortissement de ce préavis sera effectué sur 40 ans.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 044/2021-2026, concernant la réfection de la chaussée allant de la Route des Soufflettes à la Grand'Rue
- Ouï** le rapport de la Commission des infrastructures
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 044/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 629'000.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Ainsi approuvé par la Municipalité le 20 janvier 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :  
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :  
Daniel Brunner



la Municipale :  
Emmanuelle Moser-Lehr

